



COMMUNICATION INTERSYNDICALE

**CGT - CFDT**



**NAO 2020/2021**

**Nous demandons un geste à la Direction pour reconnaître l'engagement des salariés PALATINE qui ne doivent pas être amenés à payer la crise.**

La 3<sup>ème</sup> réunion de Négociation Annuelle Obligatoire s'est tenue le 4 février 2021.

Après avoir rejeté l'intégralité des demandes des Organisations Syndicales lors des deux premières réunions, la Direction Palatine a fait des propositions inacceptables et ressenties comme méprisantes qui, loin de s'inscrire dans une légitime récompense de la « PALA'TEAM », pourraient créer un appauvrissement généralisé et des injustices entre les groupes de salariés et les catégories d'emplois.

Pas d'augmentations générales pour compenser l'inflation et booster le pouvoir d'achat, pas de primes ni d'améliorations sociales pour reconnaître l'investissement de 2020 dans les conditions que nous avons tous bien en tête.

**Les seules propositions de nos dirigeants :**

- **100.000€ au titre de l'égalité professionnelle**, pour gommer les injustices salariales internes.
  - o Question : qu'est-ce que ça fait dans les NAO ? En effet, cette somme n'est allouée que pour un rattrapage d'une situation salariale inégalitaire entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Cette correction d'une situation passée ne doit pas impacter les rémunérations futures.
- **La possibilité pour environ 70 personnes de renégocier leurs taux immobiliers**
  - o Question : qu'est-ce que ça fait dans les NAO ? Tout client a le droit de le faire auprès de son agence. Pourquoi l'ensemble des salariés verrait la NAO obérée par cette mesure ?
- **500.000€ pour les augmentations au mérite et le « fil de l'eau »**
  - o Question : qu'est-ce que ça fait dans les NAO ? Ces mesures ressortent de la gestion RH des mutations, montées en compétences et promotions. Pourquoi faire payer à la communauté le poids de ces évolutions ?

**Autre proposition, qui créerait une injustice invraisemblable entre salariés : intégrer les parts variables de certaines catégories d'emplois dans la rémunération fixe.**

Si cette demande est très ancienne chez certains de nos syndicats qui ont toujours dénoncé les variables mis en place au détriment du fixe, ce transfert doit se faire de façon homogène et équitable pour l'ensemble de nos collègues. Or, la proposition faite viserait par exemple à scinder les « autres contributeurs / fonctions supports » entre Siège (qui en bénéficierait) et Réseau, qui serait une fois de plus traité différemment. Qui plus est, une telle mesure ne peut en aucun cas être abordée en NAO mais doit passer par un débat en CSE, seule instance capable de traiter ce sujet. Nos syndicats ont obtenu de porter ce point au prochain CSE. Il faut donc définitivement sortir ce sujet de la négociation.

**Les Syndicats CGT-CFDT, devant la fermeture totale de la direction à toute négociation ont fait une demande de la dernière chance : le versement d'un complément d'intéressement d'un quart de mois de salaire, avec un plancher à 1000€.** Une demande très mesurée (budget chargé : 1,4M€) qui permettrait aux salariés d'obtenir un minimum de reconnaissance pour leur investissement 2020 salué par toute la direction, mais jusqu'à maintenant uniquement par des mots.

**En cas de refus de la direction, et compte tenu du climat délétère dans lequel nous nous trouvons déjà, nos syndicats seraient conduits à répondre à la nécessaire défense des intérêts et attentes des salariés en engageant d'autres modes d'action.**

# NAO 2020/2021

## Extrait de la demande de complément d'intéressement le 25 janvier 2021 par les syndicats CGT-CFDT

Nous avons pris note de vos propositions dans le cadre des NAO. Sans surprise, les mesures envisagées ont généré la colère et l'incompréhension chez l'ensemble des salariés à qui nous les avons exposées, salariés qui nous demandent d'agir « par tous les moyens ».

**Avant d'aller au constat d'échec, nous vous adressons deux demandes :**

- **La suppression dans la NAO de la mesure de transfert des parts variables vers le salaire fixe pour certaines catégories de collaborateurs.**

*De notre point de vue, ce sujet doit obligatoirement passer par un débat en CSE.*

*Par ailleurs, dans sa forme actuelle, votre proposition crée des iniquités qui interdiraient à nos organisations syndicales de signer l'accord.*

*Le retrait de cette proposition et son renvoi à une prochaine réunion de CSE est donc une condition sine qua non.*

- **L'introduction d'une mesure de récompense pour l'année 2020.**

*Aucune des mesures présentes dans votre proposition ne vient récompenser les efforts et les réalisations des salariés sur l'année 2020.*

*Dans le même temps, vous avez renoncé à verser la prime Pégase à l'ensemble des contributeurs directs et indirects, vous avez renoncé aux primes Macron, vous avez imposé 12 jours de congés dans des périodes de pleine activité, et vous allez retirer un mois d'intéressement à l'ensemble du corps social.*

*Nous pensons que l'entreprise a suffisamment fait payer les salariés en 2020 pour ne pas s'exonérer d'un geste de remerciement dans cette négociation NAO.*

*Nous considérons qu'un complément d'intéressement serait la bonne façon de faire, sur la base d'un quart de mois de salaire avec un plancher de 1000€.*

*Nous restons à votre disposition pour tout échange.*

**Claire CUNY DSN CGT PALATINE - Christine ROUSSEAU DSN CFDT PALATINE**

## La réponse de la Direction

.../...

*Concernant votre demande de supplément d'intéressement, il s'agit d'un sujet que nous débattons avec l'instance compétente lors de l'arrêté des comptes.*